

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 23 Février 2022

En l'an 2022, le 23 Février, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de St Sulpice, dûment convoqué, se réunit en séance ordinaire, sous la présidence de Patrick Rames, Maire.

Date de la convocation : 17 Février 2022.

Présents : Mesdames et Messieurs Eddy David, Monique Delfour, Bernard Faure, Catherine Fouinat, Thibaut Lafon, Claudine Landes, Gérard Lohezic, Patrick Rames.

Absents excusés : Claude Pégourié (pouvoir à Monique Delfour), Jean Michel Périé

Monsieur le Maire ouvre la séance qui débute au Camping Municipal et constate que le quorum est atteint conformément à l'article L.215. 15 du code général des collectivités territoriales.

Rappel de l'ordre du jour

1. Camping : délibération concernant la modification des limites du camping
2. Subvention au Comité pour éclairages Noël
3. Participation à la Chambre des Métiers du Lot pour l'apprentissage : délibération
4. Paiement de facture d'investissement avant vote du budget : délibération
5. Plan Local Habitat du Grand-Figeac : approbation- délibération
6. Point bâtiment
7. Point « Eurêka »
8. Questions diverses (Adhésion ANPCEN / Adhésion AMRF / Réservation serre / Tour de France / Participation SIVU – SAEP / ...)

La réunion débute au camping, Monsieur le Maire ayant souhaité la présence des conseillers sur le site afin que tous visualisent les limites à donner en vue du bornage devant être effectué par le géomètre. Il est important de décider si, concernant l'entrée à la propriété de M Simon et M Roques, une nouvelle parcelle doit être créée ou si une servitude géométrée sera mise en place.

La réunion se poursuit ensuite Salle Gaston Malique.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Claudine Landes est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le compte-rendu de la séance du mois de janvier est adopté par 8 voix sur 9.

1. Camping : délibération concernant la modification des limites du camping

Le vote permettant aux conseillers de s'exprimer soit en faveur de la création d'une parcelle soit pour une servitude est effectué à bulletin secret.

La création d'une servitude obtiens cinq voix et celle d'une parcelle en compte trois.

Il est donc décidé de créer une servitude.

Concernant le loyer payé par les gérants, celui-ci n'a pas été réévalué depuis 2019. Après consultation du notaire il devrait se monter à 7730 € alors qu'il est pour l'instant de 7000 €. Il est décidé, à l'unanimité, de fixer le montant de la location à 7350 €, afin de garder un taux d'augmentation raisonnable.

Il est à préciser que l'acte de géométrage sera réalisé aux frais de la commune, il donnera lieu à la création d'un nouveau numéro de parcelle. Par contre l'acte de renouvellement du bail sera effectué aux frais des gérants.

Un droit de terrasse concernant la parcelle numéro AL 378 située en bordure de la piscine sera accordé chaque année par arrêté municipal.

L'entrée du camping sera matérialisée par des poteaux noir et jaune (emplacement à valider par un ou plusieurs membres du conseil).

2. Subvention au Comité pour éclairages de Noël

Comme les années précédentes, il est voté à l'unanimité, une subvention de 200 euros au Comité des Fêtes pour l'éclairage du village à la période de Noël.

3. Participation à la Chambre des Métiers du Lot pour l'apprentissage : délibération

A la demande de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot, il est voté, à l'unanimité, une subvention de 80 euros destinée à participer à l'accompagnement d'un jeune de la commune actuellement en apprentissage.

4. Paiement de factures d'investissement avant vote du budget : délibération

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le paiement des factures du SDAIL (qui nous accompagne depuis plus d'un an), de Géocitane et de Socobois. Ces frais seront intégrés dans le plan de financement de la nouvelle mairie et des 4 logements pour un montant de 7 924,00 €. Toutefois, le budget primitif n'étant pas voté, une délibération est nécessaire pour leur prise en charge par anticipation en section investissement.

6. Point bâtiment

L'ordre du jour est ensuite modifié et il est fait le point sur l'avancée concernant le bâtiment communal.

La demande de subvention au niveau de l'Etat (DETR) a été finalisée, le dossier déposé fin janvier.

Les demandes d'accompagnement financier à la Région et au Département vont être effectuées dans les semaines à venir.

Un rendez-vous auprès de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) s'est tenu à Cahors le 8 Février en présence de M Gobert, Architecte en charge du projet, Patrick Rames et Claudine Landes.

L'ABF a invité M Gobert à revoir l'élaboration du fronton afin de bien mettre en évidence le fait que le bâtiment est une mairie et à supprimer la passerelle extérieure à l'étage.

Il est prévu une réunion de la commission chargée du suivi du dossier le mardi 1 Mars à 9h. M Gobert y amènera les plans revus en fonction des consignes qu'il a reçues.

5. Plan Local Habitat du Grand-Figeac : approbation - délibération

Le document émanant du Grand-Figeac a été diffusé aux membres du conseil. Il y a un délai de deux mois pour y apporter des modifications sinon il sera validé en l'état.

Après avoir demandé des précisions lors de la commission Habitat, Claudine Landes suggère que soient, notamment, demandées les modifications suivantes :

- Prise en compte pour les aides à la rénovation énergétique des granges lors de changement d'affectation (actuellement il faut que celles-ci aient été habitées pendant 2 ans pour que leur propriétaire puisse y prétendre)
- Aides à la rénovation énergétique pour TOUS les gîtes dont les propriétaires souhaiteraient qu'ils soient loués à l'année (actuellement ces aides sont limitées au centre bourg par décision départementale)

Les participants sont invités à réfléchir à d'autres avancées qu'ils souhaiteraient proposer pour le prochain conseil.

7. Point « Eurêka »

Programme **Eurêka! Champollion 2022 de Saint Sulpice.**

Deux journées vont être dédiées: le 20 juillet et le 17 août. Les activités seront gratuites.

- Du Nil au Célé. Regards croisés à 10h (conférence, exposition, débat)

- Sur la piste des Égyptiens départ à 16h (jeu de piste)

- La Croix de Vie de Saint Sulpice: de la symbolique à la réalisation (atelier pédagogique) de 17h à 19h

- Concert de musique Égyptienne et Orientale par Trio Zafran à partir de 19H

Ceci sera suivi d'un apéritif offert et d'un repas tiré du sac en attendant la nuit pour

- Égypte ancienne: de la mort à la vie éternelle (conférence et projection) à 21H30.

Monsieur le Maire remercie les élus et habitants qui se sont réunis pour élaborer le programme et participent activement à sa mise en œuvre.

Il est rappelé que toutes les aides seront les bienvenues à toutes les étapes du travail.

8. Questions diverses (Adhésion ANPCEN / Adhésion AMRF / Réservation serre / Tour de France / Participation SIVU – SAEP / ...)

- Adhésion ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne)

Il est décidé, à l'unanimité de renouveler cette adhésion pour un montant de 150 euros.

- Adhésion AMR 46 (association des maires ruraux du Lot)

Elle se monterait à 81 euros. Son intérêt réside dans le fait qu'elle est plus proche des communes rurales que l'AMF à

laquelle Saint Sulpice adhère déjà. Après discussion, aucune décision n'est prise à ce sujet pour l'instant.

- Animation liée au passage du Tour de France

Le village étant déjà très mobilisé pour les animations « Eureka », il est décidé de ne pas participer.

- Réservation de la Serre pour une soirée concert organisée par les gérants du camping :

Accord donné à l'unanimité.

- Participation financière du SIVU et du Syndicat de l'Eau (SAEP)

Le siège de ces deux syndicats se trouve à Saint-Sulpice qui fournit les locaux, la photocopieuse, la connexion à internet. Jusqu'à présent, seul le Syndicat de l'Eau versait une participation de 300 euros par an. Ceci s'avère insuffisant compte-tenu de la présence plus fréquente de la secrétaire. Après évaluation des frais, il est donc proposé de demander 700 euros à chaque instance.

- Voirie :

Il avait été évoqué précédemment la possibilité de goudronner 150 m au Mas de Jean Blanc. Un courrier d'un riverain a été reçu en mairie indiquant son opposition à tout goudronnage.

Il est à noter que la route départementale s'arrête brutalement et que l'on passe ensuite sur le chemin communal ce qui n'est pas logique.

Le prix du kilomètre de goudronnage ayant beaucoup augmenté : 18 000 € il y a deux ans environ 25 000 € maintenant, la question de la possibilité de cumuler deux années pour plus d'efficacité est posée. Un devis de 21 000 € a été reçu pour 770m de voirie.

- Souscription pour la restauration de Croix.

Une aide de 3 000 euros a été obtenue dans le cadre de la restauration du petit patrimoine suite à un dépôt de dossier de subvention au niveau du Grand-Figeac. La commune disposant de très peu de moyens financiers et certaines personnes de la commune étant intéressées par préservation du patrimoine, Patrick Rames propose de lancer une souscription au printemps. Ceci est accepté à l'unanimité.

- Le nettoyage du GR 651 sera proposé lors de la prochaine journée communale (présence de nombreuses canettes et bouteilles en verre entre la Jalie et le point de vue).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.

Prochain Conseil Municipal le 23 Mars à 20H30.